



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 48412

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur la situation du service postal. Les entorses au monopole et le système actuel de rémunération entre opérateurs postaux pour la distribution du courrier, qui entraîne des phénomènes de repostage (transit du courrier par des pays tiers), apparaissent de nature à amputer le chiffre d'affaires de la Poste. Afin de renforcer les missions de service public de cet établissement, il semble que le développement de cet opérateur doive s'accompagner d'une révision des moyens d'action offerts à la Poste. Ainsi les charges financières pesant actuellement sur la situation économique de cet établissement public seraient-elles un obstacle à l'émergence d'un pôle pleinement concurrentiel au niveau européen. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de prendre en compte à l'occasion de l'élaboration du futur contrat de plan de la Poste, la réalité de la situation économique de la Poste afin de réaffirmer à la fois ses missions de service public et son rôle dans le développement économique et social du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48412

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 772